

Cellules souches pour la vie

 Quand j'ai su que le sang de cordon ombilical pouvait sauver une vie, **j'ai tout de suite décidé de donner le mien à une banque publique.** 

– Nathaly, qui a fait deux dons de sang de cordon à la Banque de sang de cordon de la Société canadienne du sang



**Société
canadienne
du sang**

SANG
PLASMA
CELLULES SOUCHES
ORGANES
ET TISSUS

Saviez-vous que le sang contenu dans le cordon ombilical et dans le placenta après un accouchement est riche en cellules souches, des cellules qui peuvent sauver des vies?

Le sang de cordon est utilisé pour traiter plus de 80 maladies, dont la leucémie. Pourtant, il est souvent traité comme un déchet médical et jeté.

La Banque de sang de cordon de la Société canadienne du sang recueille et conserve le sang de cordon pour les personnes qui ont besoin d'une greffe de cellules souches, mais qui n'ont pas de donneur compatible dans leur famille. Au Canada, la moitié des personnes en attente d'une greffe de cellules souches sont incapables de trouver un donneur.



Moins de 25 %
trouvent un donneur compatible
dans leur famille.

Les quelque 75 % restants
dépendent d'étrangers.

Pour que les gens en attente d'une greffe aient de meilleures chances de trouver un donneur, il faut que la banque publique nationale soit diversifiée.

Faire un don de sang de cordon n'est pas compliqué, ne coûte rien et ne pose aucun risque ni pour la mère, ni pour le bébé.

Quatre établissements participent au programme de don :

Campus Général, Hôpital d'Ottawa
Ottawa (Ontario)

Hôpital Civic de Brampton, Système de santé William-Osler
Brampton (Ontario)

Hôpital pour femmes Lois-Hole, Services de santé de l'Alberta
Edmonton (Alberta)

Hôpital et centre de santé pour femmes de la Colombie-Britannique
Vancouver (Colombie-Britannique)

Des services de traduction et d'interprétation sont offerts dans plusieurs langues. Pour en savoir plus, consultez notre site Web.

Vous pourriez sauver une vie. S'inscrire au programme est facile.
sang.ca/fr/donsangombilical

AUTORISATION DE COLLECTE de sang de cordon ombilical

La présente autorisation de collecte contient des informations sur le don de sang de cordon à la banque publique de sang de cordon gérée par la Société canadienne du sang (ci-après désignée comme la « Banque de sang de cordon »), dont les bienfaits et les risques potentiels. Le don de sang de cordon n'a aucun impact sur la prise en charge médicale périnatale. Le sang de cordon donné à la Banque de sang de cordon ne peut être ultérieurement transféré à une banque privée de sang de cordon.

Que sont les cellules souches de sang de cordon?

Le sang de cordon ombilical renferme des cellules souches, lesquelles sont des cellules immatures qui ont la capacité de se transformer en cellules sanguines, à savoir :

- les globules rouges, qui transportent l'oxygène dans le corps;
- les plaquettes, qui jouent un rôle dans la coagulation sanguine;
- les globules blancs, qui permettent de lutter contre les infections.

À quoi servent les cellules souches du sang de cordon recueilli?

La Banque de sang de cordon extrait, analyse et conserve les cellules souches contenues dans le sang de cordon recueilli afin qu'elles puissent être greffées à toute personne qui en aurait besoin, au Canada ou ailleurs. La Banque de sang de cordon peut également utiliser ces cellules souches à des fins d'assurance de la qualité (validation, formation et contrôle de la qualité), d'amélioration de la production et de recherche – si vous avez consenti à ce que le sang de cordon de votre bébé soit utilisé à ces fins (voir « Autres applications »). Pour plus d'informations, voir la section Recherche ci-dessous.

Comment recueille-t-on le sang de cordon?

Juste après la naissance du bébé et avant l'expulsion du placenta, le médecin ou la sage-femme coupe le cordon ombilical, puis le remet au personnel de la Banque de sang de cordon, à l'hôpital. Votre médecin ou votre sage-femme s'en chargera bénévolement compte tenu du présent consentement. Le sang de cordon est ensuite recueilli dans une poche stérile, puis analysé afin de déterminer s'il répond aux critères de mise en banque. Si vous le désirez, vous pouvez demander à ce que le placenta et le cordon ombilical de votre bébé vous soient rendus.

Mise en banque du sang de cordon

À l'hôpital, la Banque de sang de cordon devra déterminer si le sang de cordon recueilli peut être mis en banque.

Si le sang de cordon contient suffisamment de cellules souches, il devrait pouvoir être mis en banque et sera transféré au centre de traitement de la Banque de sang de cordon pour une évaluation plus approfondie. Avant de quitter l'hôpital, un employé de la Banque de sang de cordon viendra s'entretenir avec vous et recueillir votre consentement à la mise en banque du sang de cordon de votre bébé aux fins de greffe. Cette personne vous posera des questions portant sur vos antécédents médicaux et votre état de santé général. Vous devrez fournir un échantillon de sang qui servira à effectuer des tests de dépistage du VIH, des virus de l'hépatite et d'autres agents pathogènes responsables de maladies transmissibles. (S'il s'avère que vous avez besoin d'une perfusion pendant l'accouchement, on pourrait vous proposer de prélever l'échantillon de sang à ce moment-là.)

Si le sang de cordon ne peut être mis en banque, en fonction de l'hôpital où vous accoucherez, il pourra être :

- éliminé;
- transféré au centre de traitement de la Banque de sang de cordon à d'autres fins que la greffe;
- remis à l'hôpital, qui en disposera conformément à ses politiques (p. ex., recherche). Pour toute question à ce sujet, adressez-vous à un représentant de l'hôpital.

Conservation et greffe

Une fois au centre de traitement, le sang de cordon est soumis à diverses analyses, puis les cellules souches sont préparées pour la mise en banque si les résultats des analyses montrent qu'elles peuvent être utilisées pour une greffe.

Si, à quelque moment que ce soit, il s'avère que les cellules souches recueillies ne peuvent pas être mises en banque, le sang de cordon et tous les échantillons prélevés seront éliminés, sauf dans certains cas, où ils serviront à d'autres applications.

AUTORISATION DE COLLECTE de sang de cordon ombilical

Recherche

Si, à quelque moment que ce soit, la Banque de sang de cordon estime que les cellules souches contenues dans le sang de cordon ne peuvent être conservées pour une greffe, celles-ci peuvent servir à la recherche biomédicale dans le cadre du programme de recherche de la Banque de sang de cordon. Par ailleurs, lors de la préparation des cellules souches pour la conservation, on extrait des sous-produits, tels que les globules rouges, qui peuvent également servir à la recherche au lieu d'être éliminés. Pour ce faire, vous devez cocher la case Recherche ci-dessous. Pour obtenir plus d'informations sur le programme de recherche de la Banque de sang de cordon ainsi que des exemples de projets de recherche utilisant du sang de cordon, consultez notre brochure d'information sur la recherche biomédicale au www.blood.ca/fr/cellules-souches/don-de-sang-de-cordon.

Veuillez noter également que, que vous ayez coché ou non la case Recherche ci-dessous, il est possible que l'hôpital vous propose de participer à un projet de recherche mené par l'un de ses chercheurs, non affilié à la Société canadienne du sang.

Frais et remboursements

Le don de sang de cordon étant gratuit, aucun remboursement de frais ne peut avoir lieu.

Bienfaits potentiels

Le sang de cordon a le potentiel d'améliorer la santé des patients atteints de maladies graves.

Désagréments et risques potentiels

Le don de sang de cordon n'est associé à aucun risque significatif. La collecte du sang du cordon n'a aucune incidence sur l'accouchement, votre prise en charge ou celle de votre bébé. Le sang de cordon est recueilli à partir du cordon ombilical après la naissance du bébé. Si l'on doit vous prélever des échantillons de sang à des fins d'analyse, la quantité de sang prélevée sera minime (l'équivalent de trois cuillères à table) et n'affectera pas votre état de santé. Il est parfois possible de ressentir une légère douleur ou de voir apparaître une ecchymose, ou « bleu », au point d'insertion de l'aiguille. Enfin, un étourdissement, un évanouissement et, rarement, une infection peuvent survenir.

Renseignements personnels

Par la présente, vous autorisez le personnel de la Banque de sang de cordon à prendre connaissance de votre dossier médical et de celui de votre bébé dans le but de déterminer si le sang de cordon recueilli peut être conservé. L'examen de vos dossiers médicaux permet d'identifier d'éventuelles maladies ou conditions médicales susceptibles d'être transmises au patient à qui l'on greffera les cellules souches recueillies dans le sang de cordon de votre bébé. Pour plus d'informations sur la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, veuillez consulter notre *Déclaration de confidentialité*.

Besoin de plus d'informations?

Pour plus d'informations sur la Banque de sang de cordon de la Société canadienne du sang :

- Allez au www.blood.ca/fr/cellules-souches/don-de-sang-de-cordon.
- Appelez au 1 866 JE DONNE (1-866-533-6663).
- Envoyez un courriel à cordblood@blood.ca.

Pour toute question sur le don de sang, nous vous invitons à en parler avec votre médecin ou votre sage-femme.

Retrait de votre participation à la Banque de sang de cordon

La participation à la Banque de sang de cordon se fait sur la base du volontariat. Vous pouvez cesser votre participation à tout moment en appelant au 1 866 JE DONNE (1-866-533-6663). Le sang de cordon de votre bébé sera éliminé s'il n'a pas déjà été utilisé pour une greffe ou autre. Les renseignements vous concernant, votre bébé et vous, qui auront été recueillis jusqu'à la date du retrait de votre participation seront conservés dans nos dossiers. Après cette date, aucun autre renseignement personnel ne sera recueilli, utilisé ou divulgué. Enfin, le cas échéant, nous pourrions nous servir des renseignements en notre possession pour vous contacter, pour des raisons de sécurité.



Étiquette d'identification de la maternité

AUTORISATION DE COLLECTE de sang de cordon ombilical

Ethnicité : Veuillez indiquer ci-dessous votre origine ethnique ainsi que celle du père de votre bébé. Ces informations nous permettront d'optimiser la détermination de la compatibilité entre les cellules souches recueillies et un patient.

Choisir une seule ethnicité par personne.

	Arabe	Asie centrale	Asie du Nord	Asie du Nord- Est	Asie du Sud	Asie du Sud- Est	Noire africaine	Noire antillaise	Noire (autre)	Caucasienne	Chinoise	Philippine	Premières nations	Latino-américaine	Inuite	Juive ashkénaze	Juive sépharade	Métisse	Îles du Pacifique	Origines multiples	Inconnue	Ne souhaite pas répondre
Mère																						
Père																						

Autorisation de collecte

J'affirme, par la présente, avoir lu et compris les informations relatives au don de sang de cordon. Je confirme avoir eu la possibilité de poser des questions et déclare être satisfaite des réponses que j'ai reçues. J'ai pu également faire part de mes préoccupations à un professionnel de la santé indépendant (médecin ou sage-femme).

En signant ce formulaire, je consens volontairement à la collecte du sang du cordon ombilical de mon bébé après sa naissance aux fins décrites dans la présente; au prélèvement d'échantillons de mon sang; à l'examen de mon dossier médical et de celui de mon bébé; au recueil, à l'utilisation et à la divulgation des renseignements me concernant ainsi que mon bébé conformément à la *Déclaration de confidentialité*. Je comprends que je peux retirer mon consentement à tout moment et sais comment procéder.

Je comprends que l'on peut me proposer de participer à un projet de recherche mené par un chercheur de l'hôpital, qui ne sera pas affilié à la Société canadienne du sang, et ce, que j'aie coché ou non la case Recherche ci-dessous.

En cochant la case ci-dessous, j'autorise volontairement la Société canadienne du sang à utiliser ou à remettre à des chercheurs le sang de cordon de mon bébé, s'il ne peut être mis en banque, ainsi que les sous-produits associés pour la recherche biomédicale dans le cadre du programme de recherche de la Banque de sang de cordon. J'ai lu la brochure d'information de la Société canadienne du sang sur la recherche biomédicale et j'ai eu la possibilité de poser des questions. Je comprends que je ne serai pas informée par la Société canadienne du sang de l'utilisation du sang de cordon de mon bébé dans un projet de recherche et que je ne recevrai aucun résultat d'études ayant utilisé le sang de cordon de mon bébé dans le cadre du programme de recherche de la Banque de sang de cordon. Je comprends que les résultats de ces études seront publiés sur le site Web de la Société canadienne du sang.

RECHERCHE (cochez cette case si vous consentez à l'option d'utilisation pour la recherche)

Nom de la mère (lettres moulées)

Signature de la mère

Date

Code postal de la mère

N° tél. de la mère

Courriel (facultatif)

For CBB Use Only

Change of Information: Name Address Postal Code Phone Number

Verification of information discrepancy from maternal hospital unique ID label to documented information by mother:

CBU Unique ID Number

BANQUE DE SANG DE CORDON DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG DÉCLARATION DE CONFIDENTIALITÉ

Notre engagement

La Société canadienne du sang s'engage à protéger la sécurité et la confidentialité des renseignements personnels en sa possession. La présente déclaration explique la façon dont la Société canadienne du sang recueille, utilise et divulgue les renseignements personnels sur les mères et leurs bébés donateurs de sang de cordon.

Quels renseignements personnels recueillons-nous?

La Société canadienne du sang est susceptible de recueillir et de conserver les renseignements suivants concernant votre bébé et vous-même lorsque vous donnez ou tentez de donner du sang de cordon :

- vos noms et prénoms, ainsi que vos coordonnées (adresse et numéros de téléphone);
- votre date de naissance et celle de votre bébé;
- vos réponses à des questions portant sur vos grossesses, vos voyages, et sur vos antécédents sociaux et médicaux;
- vos réponses à des questions sur votre historique de don avec la Société canadienne du sang;
- le nom et les coordonnées de vos fournisseurs de soins de santé;
- toute évaluation médicale et tout autre renseignement médical pertinent obtenus auprès de votre médecin traitant et contenus dans vos dossiers d'hospitalisation;
- les résultats des analyses effectuées sur vos échantillons de sang et le sang de cordon recueilli;
- les raisons du refus du sang de cordon de votre bébé, le cas échéant.

Utilisation de vos renseignements personnels

La Société canadienne du sang recueille et conserve des renseignements personnels vous concernant ainsi que votre bébé afin de pouvoir déterminer si le sang de cordon recueilli peut être mis en banque, et s'assurer de l'innocuité du sang et des produits sanguins qui pourraient servir à traiter des patients. Nous pourrions nous servir de vos renseignements personnels pour :

- évaluer la compatibilité du sang de cordon recueilli avec celui d'un patient en attente d'une greffe de cellules souches;
- vous contacter après l'accouchement afin de connaître l'état de santé de votre bébé;
- contacter votre médecin traitant au cas où vous nous signaleriez un problème dans l'état de santé de votre bébé ou le vôtre qui pourrait concerner le sang de cordon recueilli;
- vous fournir les résultats des analyses effectuées ou requérir d'autres analyses, le cas échéant;
- améliorer nos programmes et les rendre plus efficaces (et permettre l'envoi de rétroactions);
- accéder aux résultats de vos analyses dans le cas où quelqu'un entrerait en contact avec votre sang par accident;
- vous contacter concernant nos programmes, services, événements et offres – nouveaux ou existants;
- former nos employés;
- vous contacter pendant nos campagnes de collecte de fonds. Pour retirer votre nom de notre liste de diffusion, appelez au 1 866 JE DONNE (1-866-533-6663) et demandez le Service de philanthropie;
- assurer le respect des obligations juridiques et réglementaires
- tout autre besoin tel que le permet ou le prescrit la loi.

À qui communiquons-nous vos renseignements personnels?

Nous sommes susceptibles de communiquer les renseignements vous concernant, votre bébé et vous, aux entités suivantes :

- les centres de transplantation au Canada et les registres internationaux de donateurs de cellules souches à la recherche de cellules souches pour leurs patients – un numéro de donateur unique pour votre bébé et vous sera utilisé dans ce cas;
- vos fournisseurs de soins de santé afin de signaler des risques potentiels pour votre santé et celle de votre bébé;
- des laboratoires tiers afin qu'ils puissent réaliser des tests de dépistage sur le sang de cordon de votre bébé;
- les autorités de santé publique en cas de résultats positifs à un test de dépistage de maladies transmissibles;
- aux autres fournisseurs de sang canadiens afin de garantir la sécurité de système transfusionnel dans son ensemble;

- des chercheurs, à condition que leur projet de recherche ait été approuvé par un comité indépendant d'éthique de la recherche et qu'il remplisse les exigences juridiques et réglementaires;
- aux auditeurs et vérificateurs des organismes d'agrément et de régulation de la Société canadienne du sang;
- toute autre entité, tel que le permet ou le prescrit la loi.

Retrait de votre consentement à participer à la Banque de sang de cordon de la Société canadienne du sang

Vous pouvez, à tout moment, retirer votre consentement à participer à la Banque de sang de cordon de la Société canadienne du sang. Pour ce faire, vous devez envoyer votre demande, par écrit, à l'aide du formulaire *Retrait de participation à la Banque de sang de cordon de la Société canadienne du sang*, que vous pouvez obtenir en appelant au 1 866 JE DONNE (1-866-533-6663).

À noter que la Banque de sang de cordon de la Société canadienne du sang conservera tous les renseignements vous concernant, votre bébé et vous, qu'elle aura recueillis jusqu'à la date du retrait de votre consentement. Aucun autre renseignement personnel ne sera recueilli après cette date et vos renseignements personnels ne seront plus pris en compte dans les recherches de donneurs de cellules souches.

Comment protégeons-nous vos renseignements personnels?

Seuls les employés de la Société canadienne du sang ayant besoin de ces renseignements dans leur travail ont accès à vos renseignements personnels. Par ailleurs, tous les employés de la Société canadienne du sang sont tenus de signer un accord de confidentialité dans l'exercice de leurs fonctions.

Il se peut que la Société canadienne du sang fasse appel à des entreprises tiers pour la prestation de certains services, comme le recrutement des donneurs et la communication. Ces entreprises peuvent, à l'occasion, traiter ou enregistrer les données qu'elles recueillent en dehors du Canada. Toutefois, elles sont tenues, par contrat, d'adopter des mesures de sécurité appropriées afin de protéger les renseignements personnels en leur possession et d'utiliser ces renseignements personnels pour les seuls besoins des services pour lesquels elles ont été mandatées, pour ou au nom de la Société canadienne du sang.

Accès et modification de vos renseignements personnels

Pour accéder aux renseignements que la Société canadienne du sang possède sur votre bébé et vous-même, consultez la page Web suivante : [Accès à l'information](#).

Pour modifier vos coordonnées ou changer de moyen de communication favori, remplissez notre [formulaire de changement d'adresse](#) ou appelez au 1 866 JE DONNE (1-866-533-6663) à tout moment.

Contact

Si vous avez des questions sur le don de sang de cordon ou si vous voulez savoir si vous pouvez faire don du sang de cordon de votre bébé, consultez notre [page Web sur le don de sang de cordon](#) ou communiquez avec nous :

N° sans frais : 1 866 JE DONNE (1-866-533-6663)

Courriel : feedback@blood.ca

Si vous avez des questions sur la présente déclaration, communiquez avec notre Bureau de la protection de la vie privée et de l'accès à l'information :

N° sans frais : 1-877-262-9191

Courriel : privacy@blood.ca

Dans le cas où vous estimeriez que la Société canadienne du sang n'a pas répondu à vos préoccupations, vous avez le droit de communiquer avec le commissaire à la protection de la vie privée ou l'ombudsman de la vie privée de votre province.

La Société canadienne du sang se réserve le droit de modifier, d'amender ou de reformuler la présente déclaration sans aucun préavis.



BANQUE DE SANG DE CORDON DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG INFORMATIONS SUR LE DON DE SANG DE CORDON POUR LA RECHERCHE BIOMÉDICALE

La présente brochure contient des informations sur le don de sang de cordon pour la recherche biomédicale à la Banque de sang de cordon de la Société canadienne du sang (ci-après désignée comme la « Banque de sang de cordon »).

La recherche biomédicale sur le sang de cordon est susceptible d'accroître les connaissances sur la collecte, le traitement et la conservation du sang de cordon, ainsi que sur la greffe de cellules souches. Certaines études utilisent les cellules souches contenues dans le sang de cordon afin de découvrir et de mettre au point de nouveaux traitements, tandis que d'autres portent sur le sang de cordon en lui-même dans le but d'améliorer certains soins médicaux.

Dans quelles circonstances le sang de cordon recueilli par la Banque de sang de cordon peut-il être utilisé par le programme de recherche de la Banque de sang de cordon?

Le sang de cordon peut ne pas répondre aux critères de mise en banque au moment de la collecte ou s'avérer impropre à la greffe après avoir été mis en banque. Dans pareils cas, la Banque de sang de cordon peut le redistribuer à des chercheurs, au Canada ou ailleurs, afin qu'il puisse être utilisé dans des projets de recherche biomédicale dans le cadre de son programme de recherche.

Par ailleurs, lors de la préparation des cellules souches contenues dans le sang de cordon, des composants sanguins ou sous-produits, comme les globules rouges, sont extraits du sang de cordon. Au lieu d'être éliminés, ces sous-produits, qui ne rentrent pas dans la préparation des cellules souches, peuvent également être redistribués à des chercheurs.

Le sang de cordon recueilli ne peut être redistribué à des chercheurs **que si** :

- vous avez donné votre consentement;
- le sang de cordon recueilli ne répond pas aux critères de mise en banque ou les cellules souches ne peuvent servir à une greffe;
- le sang de cordon répond à un certain nombre de critères pour la recherche;
- le projet de recherche visé a été approuvé.

Enfin, la redistribution du sang de cordon recueilli et des sous-produits associés ne se fait que selon le principe de recouvrement des coûts.

Comment faire pour donner mon consentement à l'utilisation du sang de cordon de mon bébé en recherche biomédicale dans le cadre du programme de recherche de la Banque de sang de cordon?

Vous devez cocher la case Recherche du formulaire *Autorisation de collecte de sang de cordon ombilical*, sans quoi le sang de cordon recueilli pourra être éliminé.

Si je ne consens pas à l'utilisation du sang de cordon de mon bébé en recherche médicale, cela affectera-t-il ma prise en charge ainsi que celle de mon bébé à l'hôpital?

Le don de sang de cordon se faisant sur la base du volontariat, votre participation – ou non – au programme de recherche de la Banque de sang de cordon n'a aucune incidence sur votre prise en charge ou celle de votre bébé.

Y a-t-il des risques à donner le sang de cordon de mon bébé à la recherche biomédicale?

Non, il n'existe aucun risque pour votre santé ou celle de votre bébé. La Société canadienne du sang ne fournit aux chercheurs qu'un minimum de renseignements vous concernant, tels que la date de collecte du sang de cordon, le sexe du bébé et les critères qui ont permis de déterminer que le sang de cordon recueilli était impropre à la conservation. Les renseignements nominatifs, c'est-à-dire les renseignements susceptibles de révéler votre identité, sont remplacés par un code unique de façon à ce que les chercheurs ne puissent pas déterminer l'identité du donneur.



BANQUE DE SANG DE CORDON DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU SANG

INFORMATIONS SUR LE DON DE SANG DE CORDON POUR LA RECHERCHE BIOMÉDICALE

Quels bienfaits présente le don de sang de cordon à la recherche biomédicale?

Même si votre bébé ou vous-même ne pourrez pas directement profiter des bienfaits de la recherche biomédicale sur le sang de cordon, d'autres personnes pourront en bénéficier dans le futur puisqu'elle est susceptible d'aboutir au développement de nouveaux médicaments et de produits médicaux ou commerciaux qui serviront à traiter certaines maladies. Bien que ces produits puissent être commercialisés, vous ne possédez aucun droit de propriété sur eux et ne pouvez prétendre à aucune contrepartie financière.

Dans quel genre d'étude le sang de cordon recueilli peut-il être utilisé?

Exemples d'études dans lesquelles le sang de cordon recueilli peut être utilisé :

- amélioration des pratiques cliniques actuelles en matière d'utilisation du sang de cordon;
- amélioration de la collecte, du traitement et de la conservation du sang de cordon;
- étude de la biologie des cellules souches;
- découverte d'applications cliniques et non cliniques des cellules souches contenues dans le sang de cordon;
- production de lignées de cellules souches pouvant être entretenues pendant plusieurs années et servir à diverses activités de recherche;
- développement de médicaments et de produits médicaux ou commerciaux destinés au traitement de diverses maladies.

À noter que tous les projets de recherche menés dans le cadre du programme de recherche de la Banque de sang de cordon doivent être approuvés par la Société canadienne du sang et être examinés par son comité d'éthique pour la recherche. Par ailleurs, les chercheurs doivent avoir obtenu l'approbation du comité d'éthique de leur propre organisme et des éventuels comités consultatifs qui supervisent leur projet.

Lorsque vous consentez à l'utilisation du sang de cordon de votre bébé dans la recherche, vous ne pouvez pas choisir le domaine de recherche ou le projet dans lequel il pourra être utilisé.

Pour plus d'informations sur les projets de recherche qui utilisent du sang de cordon recueilli par la Banque de sang de cordon, allez au www.blood.ca/fr/recherche/products-and-services-researchers/produits-pour-la-recherche/don-de-sang-de-cordon.

Comment les résultats des projets de recherche sont-ils diffusés?

Les résultats des projets de recherche qui utilisent le sang de cordon recueilli par la Banque de sang de cordon peuvent être diffusés lors de colloques ou dans des revues médicales. Votre identité et celle de votre bébé ne seront en aucun cas divulguées, et personne ne vous contactera à propos de ces résultats. Vous trouverez sur notre site Web des informations sur les projets en cours et les résultats des projets achevés.

Puis-je retirer mon consentement à l'utilisation du sang de cordon de mon bébé en recherche biomédicale?

Le don de sang de cordon se faisant sur la base du volontariat, vous pouvez retirer votre consentement à tout moment. Il vous suffit de nous appeler au 1 866 JE DONNE (1-866-533-6663) afin que nous puissions vous envoyer le formulaire approprié, intitulé *Retrait de participation à la Banque de sang de cordon de la Société canadienne du sang*. Une fois le formulaire dûment rempli, vous devez nous le renvoyer.

Veillez noter que le sang de cordon destiné à la recherche est redistribué dans les 48 heures suivant la collecte. En cas de retrait du consentement, il est éliminé s'il n'a pas déjà été utilisé dans un projet de recherche. Dans le cas contraire, les échantillons envoyés et les résultats de l'étude ne peuvent être éliminés ni suspendus.

Qui dois-je contacter si j'ai des questions à propos du programme de recherche de la Banque de sang de cordon?

Vous pouvez nous appeler au 1 866 JE DONNE (1-866-533-6663) ou aller au www.blood.ca/fr/recherche/products-and-services-researchers/produits-pour-la-recherche/don-de-sang-de-cordon.